



DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU CHEF DE LA DIRECTION

Relevant du président exécutif du conseil et en faisant partie, le chef de la direction est chargé de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et d'affaires de Cascades inc., (la « Société ») et de l'exécution des décisions du conseil.

Responsabilités

Les responsabilités du chef de la direction sont les suivantes :

a) En ce qui concerne la planification stratégique

- avec les recommandations des membres de la haute direction, formuler et soumettre au conseil une stratégie à long terme qui créera de la valeur pour les actionnaires ;
- assumer la responsabilité ultime de l'exécution de la stratégie et des politiques de la Société et, le cas échéant, de leur communication aux membres de la haute direction de même qu'aux partenaires externes de la Société ;
- soumettre au conseil des plans d'affaires et des budgets annuels qui soutiennent sa stratégie et, une fois approuvés par le conseil, mettre en œuvre ces plans d'affaires selon les paramètres de ces budgets.

b) En ce qui concerne les activités de la Société

- assurer la supervision et la gestion générales des affaires quotidiennes de la Société, de ses filiales et divisions afin d'atteindre les objectifs identifiés ;
- identifier et gérer les risques et les occasions d'affaires qui se présentent dans le cours des activités de la Société ;
- superviser l'embauche, l'évaluation de la performance et la rémunération des membres de la haute direction de concert avec le comité des ressources humaines.

c) En ce qui concerne les questions de gouvernance d'entreprise

- être le représentant principal de la Société auprès des parties intéressées externes, s'il y a lieu, comme les actionnaires et autres porteurs de titres, le milieu des affaires, les médias, les organismes gouvernementaux ;

- collaborer avec le président exécutif du conseil et le secrétaire corporatif à l'élaboration des ordres du jour du conseil et s'assurer que le président exécutif du conseil de même que ses membres soient tenus au fait des grandes activités de la Société et de ses filiales et divisions ainsi que des enjeux majeurs auxquels elles font face ;
- maintenir des canaux de communication efficaces avec le président exécutif du conseil et le conseil dans son ensemble et rencontrer périodiquement et au besoin le président exécutif du conseil et les autres membres du conseil afin de s'assurer qu'ils reçoivent en temps opportun toute l'information et l'accès voulu aux membres de la haute direction ;
- favoriser une culture d'entreprise basée sur les valeurs de la Société et promouvoir une culture de conduite éthique ;
- s'assurer que la Société ait mis en place un système comptable permettant de produire des états financiers qui présentent, de façon fidèle, la situation financière de la Société et qui permettent aux investisseurs de comprendre ses activités et de prendre les décisions de placement appropriées.